# L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ, TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON.
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
"Il faut que l'UNION soit conservée."
JEUDI MATIN, 30 OCTOBRE 1834.

## INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 30 Oct. 1834.

Nous apprenons que Mr. Davis fils a complété la nouvelle troupe du Théâtre de cette ville, à l'exception de la *Dugazon*, qu'il espérait obtenir à Lyon. Le navire *Cécilia*, qui devait partir de Nantes le 25 septembre, nous amènera ces artistes.

Le *Globe* de Washington dit, nous ne savons sur quelle autorité, que vu la conduite récente de la chambre des députés de France dans l'affaire des indemnités, il est probable que durant la prochaine session du congrès il sera proposé des mesures de représailles contre le commerce de cette nation. Sans vouloir chicaner sur les termes dont se sert le journal officiel, nous demanderons s'il est raisonnable de croire que notre gouvernement veut commettre la double injustice de nuire aux intérêts de notre propre commerce et du commerce d'une nation de 33 millions d'habitans, qui est fort innocente des actes des trois cents représentans de trois ou quatre cent mille individus qui habitent dans son sein. Nous vivons dans un siècle et sous des institutions qui heureusement ne permettent pas que de pareilles théories gouvernementales aient cours.

Le *Marengo*, capitaine Wood, parti du Hâvre le 14 sept. est entré hier dans notre port. Par cette voie, nous avons des journaux de Paris du 12 et du Hâvre du 13 du même mois.

Rien de bien important dans le monde politique. Les dernières dates de Madrid sont du 3 septembre; nous publions la séance de la chambre des procérès de cette date et celle de la chambre des procuradores de la veille. L'importante question de la déchéance de don Carlos n'a été encore qu'effleurée, les procérès semblent trouver la matière ardue; toutefois le projet du gouvernement a été admis presque sans opposition. Les bandes des provinces basques et du bas-Arragon sont dispersées ou démoralisées, et partout le parti de la reine semble prendre une attitude encore plus ferme et plus décisive.

Le prétendant continue à se mettre à l'abri des éventualités d'une simple escarmouche; dans l'espoir de le trouver, Rodil a fait fouiller en vain, le 30 et le 31 août, les vallées d'Erro, d'Eugoy et de Roncevaux. C'était bien inutilement car, averti par ses espions, don Carlos avait quitté la vallée et était à Ezcurra le 1er. septembre. Rodil a forcé les moines du couvent de Roncevaux à évacuer la place sous quatre jours.

Jaureguy était aussi dans la vallée: il avait des postes à Burguelette et à Espinal. Une escarmouche a eu lieu à Oyarzun entre le 6e. bataillon des insurgés de Navarre, qui allait rejoindre don Carlos à Ezcurra, et quelques compagnies de la reine; on en ignorait encore le résultat.

Le bruit s'est répandu à Bayonne que le fils de Bourmont, chassé de Portugal, avait quitté secrètement Lyon pour aller prendre un commandement sous les ordres de Charles V.

Le 12, le gouvernement français a reçu la nouvelle que la vallée de Roncal s'est levée en masse en faveur de la reine. En somme, toutes les nouvelles d'Espagne s'accordent sur ce point, que le découragement est général dans les rangs des carlistes.

Les rapports de Portugal ne nous apprennent rien de nouveau.

M. Thiers est de retour à Paris et est rentré dans l'exercice de ses fonctions comme ministre. Le maréchal Gérard est toujours malade, et n'a pu reprendre encore ses travaux.

Il est question d'un nouveau remaniement du ministère anglais; on va même jusqu'à dire que M. O'Connell, que les journaux légitimistes disaient n'être revenu en Irlande que pour prêcher l'oubli du passé et le repos de l'avenir, a refusé une place dans le cabinet. On sait que M. O'Connell inclinait depuis peu vers le ministère, mais c'était à condition que les ministres lui laisseraient la direction des affaires d'Irlande. Ses espérances, en cela, avaient dépassé la mesure des possibles. Si on lui a réellement offert d'entrer dans *le nouveau cabinet, c'est parce que le roi s'est laissé tromper* par ses faux semblants ministériels; mais O'Connell sait bien qu'en renonçant à défendre la cause de l'Irlande, il perdrait à jamais la popularité qu'une lutte opiniâtre lui a méritée; et dans une telle alternative il ne pouvait hésiter long-temps.

A peine remis de la défaite qu'il venait d'essuyer devant les assises de la Seine, dans le procès intenté au *National* de 1834, le ministère public a lancé, le 4 septembre, une nouvelle assignation contre ce journal; il était appelé à comparaître le 16, sous la prévention d'avoir dit à la France, dans un article du 1er. qu'il était républicain et qu'il ne voulait pas de la monarchie. M. Martin du Nord, le digne procureur du roi a vu dans cet article du 1er St. septembre, tous les symptômes de la provocation, non suivie d'effet, au crime prévu par l'article 87 du Code pénal. Dans cet article du Code, il ne s'agit de rien moins que des attentats ou complots contre la vie des membres de la famille royale, ou qui ont pour objet *de détruire ou de changer le gouvernement ou l'ordre de successibilité au trône, etc, etc.* C'est dire assez que la peine prononcée contre de pareils crimes, est la mort et la confiscation des biens. Toutefois, le *National* nous informe, assez gaîment, que Mr. Martin n'en veut cette fois qu'à la caisse du journal. Espérons que cette nouvelle tentative de la police *philippiste* contre la liberté de la presse ne sera pas plus heureuse que celle dont nous parlions il y a quelques jours.

### OBSERVATIONS SUR L'EXTRAIT DU JOURNAL D'UN MILITAIRE.

L'extrait du journal d'un militaire, que nous avons publié dans notre dernier numéro, nous a paru vrai sous beaucoup de rapports: mais il est nécessaire que nous relevions quelques erreurs qui s'y sont glissées, afin que l'étranger qui lira cette relation ne soit pas exposé à être trompé.

Le militaire observateur n'a rien dit qui ne soit exactement vrai, au commencement de son récit; mais vers la fin nous avons remarqué qu'il a tantôt flatté, tantôt défiguré notre portrait. Il est probable qu'il n'a rendu compte que de ses sensations qui ont dû être souvent agréables, quand il a dit, en parlant de la vie intérieure des familles: "*Chacun y suit ses inclinations, il y jouit à sa manière, sans éprouver de contrariété de la part de son voisin; le plaisir réel et non la pompe est l'âme de tout ce qui se fait dans les familles; il constitue toutes les habitudes de ce peuple.*" Sans doute, Mr. le militaire voyageur a pris les exceptions pour la règle: peut-être a-t-il été assez heureux pour ne rencontrer que les exceptions, mais quand on écrit pour le public il faut bien se garder de l'induire en erreur, en lui racontant des faits inexacts. Suivant nous, un pays où chacun peut, sans obstacle, s'abandonner à ses inclinations, n'est pas un pays modèle; car, il y a malheureusement de fort mauvaises inclinations qu'il est fâcheux que l'on puisse suivre. Quant à nous, nous voudrions bien que ce qu'a dit le voyageur, ne fût pas si réel; car nous n'aimons pas qu'il soit permis de satisfaire certains penchants; nous n'aurions pas à voir des hommes qui pensent impunément se livrer à l'inclination qu'ils ont au vol, à l'ivrognerie &c. &c. *Chacun y vit à sa manière, sans éprouver de contrariété de la part de son voisin*: à entendre le *vertueux* militaire, (car il faut qu'il ait une grande somme de vertu pour n'avoir remarqué ici que du bien) on croirait que nous sommes la copie fidèle des premiers chrétiens qui vivaient entre eux en parfaite harmonie. A-t-il remarqué qu'il n'existe pas de ville où il y ait autant d'avocats, qui tous font bien leurs affaires? or, comment ces avocats pourraient-ils vivre, si chacun était toujours en paix avec son voisin?

*Le plaisir réel et non la pompe est l'âme de tout ce qui se fait dans les familles; il constitue toutes les habitudes de ce peuple.* Nous sommes tenté de croire que Mr. le voyageur n'est jamais venu à la Nelle Orléans, ou que s'il y est venu, il n'a jamais mis le pied dans nos salons. Nous ne trouvons aucune différence, quant à la pompe, entre un grand salon de la Nelle Orléans, et un grand salon de Paris. *Les dames y sont pleines de grâces, d'esprit et de manières enchanteresses.* Si Mr. le voyageur n'est pas [illegible], du moins, il est galant; et nous avons [illegible] qu'il a [illegible] de notre [illegible].

Mr. le voyageur parle des édifices qui s'élèvent comme par enchantement à la Nelle Orléans. [illegible] car, en fait d'édifices, nous ne possédons [illegible] église qui n'a rien de [illegible].

Enfin, il termine en nous envoyant la perle. C'est bien [illegible]

année, que faire croire aux étrangers que la peste règne à la Nelle-Orléans.

Les dernières lignes où il est question de la grandeur future de la Nouvelle Orléans, n'ont rien d'exagéré; c'est une justice que nous devons rendre à l'aimable étranger qui a bien voulu nous visiter l'année dernière. S'il daigne venir une seconde fois au milieu de nous, qu'il entreprenne de nous peindre, nous espérons qu'il retouchera un peu certaines parties de son tableau.

Nous trouvons dans le *Journal du Hâvre* l'article suivant à l'égard d'un ancien artiste de cette ville:

"Le premier début de M. Hurteaux, dans le rôle de *Fontainerose du Philtre*, a été accueilli hier avec la faveur la plus marquée, et le public a applaudi à la fois les moyens que possède cet artiste comme acteur, et le goût avec lequel il emploie le bel organe dont il est doué. La première épreuve subie par M. Hurteaux, nous fait espérer que ses deux autres débuts ne seront pour lui que deux nouvelles occasions de succès, et nous félicitons d'avance la direction d'avoir réussi aussi vite et aussi bien, à combler le vide laissé dans la troupe par le brusque départ de *M. Bailly*."

### DONALDSONVILLE, 18 Octobre.

C'est avec la plus grande satisfaction que nous insérons dans notre feuille un article pour la roulaison de cette année; il a fallu que chaque habitant fût dans son clos pour prévenir les pertes dont il était menacé; couper ou redresser les plans de cannes qui avaient été couchés dans le dernier ouragan, fut l'affaire d'un moment. Déjà nous voyons chez nos voisins la cheminée de leur sucrerie en proie à la *boucane*, déjà des sucres ont été fabriqués qui surpassent, par leur qualité, ceux de l'an dernier et dans cette semaine, tous se préparent à faire faire à leur machine la rotation annuelle.

Notre ville est déserte parce que chaque habitant ne pense qu'aux produits agricoles qui, loin d'être ruineux, n'offrent à leur maître que les plus belles espérances; et les ravages que nous avons éprouvés dans le mois dernier ne sont pas aussi forts que nous l'avions pensé.

*L'Aigle Américain.*

### FRANKLIN, 25 Octobre.

*Le tems est toujours beau et tempéré, ce* qui convient parfaitement aux habitans. Nous apprenons avec plaisir que la canne produit passablement, et si nous n'avions pas éprouvé de si forts coups de vent en Septembre dernier, il est probable que l'année 1834 eût été sans exemple, pour sa production, en supposant, cependant, que l'on eût une saison favorable pour la roulaison. M. M. Gordy, habitant du Bayou Sallé, a fait, il y a huit jours, de six arpens de cannes, douze mille livres de beau sucre; on n'a pas à se plaindre.

### ST. MARTINVILLE, 25 Octobre.

Depuis la publication de notre dernière gazette, plusieurs de nos sucriers ont commencé à rouler, et nous apprenons avec plaisir qu'ils réussissent beaucoup mieux qu'on avait lieu de s'y attendre, après tous les mauvais tems que nous avons éprouvés. Nous avons eu quelques petites gelées dernièrement, et le tems maintenant aussi propice qu'on puisse le désirer pour mûrir les cannes et fabriquer du sucre.

## EXTERIEUR.

### FRANCE.

PARIS, 12 sept.

Il circule en ce moment une prétendue note diplomatique qui aurait été adressée à l'Angleterre par la Russie, l'Autriche, la Prusse, Rome, Sardaigne, Naples et Lucques, et d'après laquelle ces puissances proposeraient d'un commun accord, au gouvernement britannique, de s'entendre immédiatement pour la pacification de la Péninsule espagnole.

En reproduisant quelques articles de ce document, qui nous arrive à la fois de Londres, dans le *Morning Herald*, et de Bordeaux, dans le journal l'*Election*, nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'il ne mérite aucune confiance. Il suffit pour s'en convaincre de lire ce que nous en citons:

"Art. 1er. La princesse dona Elizabeth II sera fiancée immédiatement à l'infant don Carlos-Louis, fils aîné de Charles V, né le 31 janvier 1828.

"2. L'infant don Carlos-Louis, quoique fiancé, ne pourra entrer en Espagne avant d'avoir atteint sa 13e année.

"4. La régence espagnole sera confiée d'abord, et aussitôt que les augustes fiançailles seront célébrées, à l'infant don François de Paule de Bourbon.

"5. La reine Marie-Christine quittera immédiatement le territoire espagnol, et on lui accordera une pension honorable et en rapport avec son haut rang.

"6. Ni Charles V ni aucun membre de sa famille ne pourront entrer en Espagne jusqu'après la majorité de l'infant don Charles Louis, son fils aîné, et de ce du consentement préalable du gouvernement et des cortès du royaume.

"7. Les puissances signataires de la note se chargeront d'obtenir l'acquiescement de Charles V à ces conditions, dans l'intérêt du bien-être de sa patrie.

"11. Dona Maria da Gloria, reine du Portugal, épousera immédiatement l'infant don François d'Asis, fils aîné de l'infant don François de Paule, né le 13 mai 1822.

"13. Les puissances signataires, l'Angleterre et la France garantiraient *le maintien du gouvernement et des institutions de l'Espagne, telles qu'elles existent aujourd'hui*, et s'entendraient pour arrêter les événemens révolutionnaires, si par malheur il s'en présentait.

"17. Les arrangemens ci-dessus seront approuvés et préalablement proposés à l'approbation des cortès de Madrid et de Lisbonne.

"18. Le gouvernement portugais renouera ses anciens rapports avec la cour de Rome, afin de rétablir la confiance et la bonne harmonie qui existaient entre ce gouvernement et celui de l'église catholique.

—On pensait dans les cercles politiques de Londres qu'il n'y aurait de remaniement ministériel qu'à l'approche de la réunion du parlement, c'est à dire vers le mois de février. Les nouvelles reçues ce matin détruisent cette opinion: elles annoncent que lord Brougham pense sérieusement à se retirer du cabinet; mais que sa retraite est tout à fait incertaine, puisqu'on ne serait pas éloigné, pour le retenir, de lui offrir la recomposition du ministère. Ce qu'on donne comme positif, c'est la nomination de lord Palmerston au poste de gouverneur des Indes en remplacement de lord Bentinck. On assure qu'il doit partir très prochainement pour prendre possession. Ces nouvelles ont transpiré à la bourse, où elles n'ont causé néanmoins qu'une médiocre sensation. (*Le Temps.*)

—Les mille fusils saisis à Bordeaux étaient destinés à la junte de Navarre, qui les avaient payés 40,000 fr., mais comme il faut que *les pots de vin figurent* dans toutes les affaires, le compte de fournisseurs ne s'élève dit on qu'à 17,000 francs. Voilà donc 23,000 de droit de *courtage* dont on grèverait la légitimité de Charles V. On voit que le dévouement légitimiste sait se faire payer.

Mme. Zumalacarreguy a reçu l'ordre de quitter Bordeaux, soit pour retourner en Espagne, soit pour aller habiter à son choix, Tours ou Orléans.

PARIS, 10 septembre.

On a reçu aujourd'hui, par voie extraordinaire, des nouvelles de Madrid du 3 au soir. Dans la séance de ce jour, *la chambre des procérès avait prononcé, à l'unanimité des membres présens, l'exhérédation de don Carlos et de sa famille.** La chambre des procuradores n'avaient point eu de séance et devait continuer le lendemain la discussion des articles de l'importante pétition sur la déclaration de droits.

Des discussions très-vives s'étaient élevées dans le sein de la commission des finances. En résultat, les opinions s'étaient partagées, le 3 au soir, de cette manière: cinq membres s'étaient prononcés pour la reconnaissance intégrale des emprunts des cortès, capital et intérêts arriérés compris, et pour l'annulation complète des emprunts royaux. Quatre membres avaient opiné, au contraire, pour l'admission de tous les emprunts étrangers, tant antérieurs que postérieurs à 1823. Ces commissaires étaient d'avis cependant que l'on devait suspendre entièrement le paiement des intérêts, jusqu'au moment où les chambres auraient pu statuer sur le budget général et déterminer la nature et la quotité des ressources qui pourraient être appliquées au paiement des dividendes.

La majorité se composait de MM. Florès Estrada, président, Garcia Carrasco, secrétaire, comte de Las-Navas, marquis de Montevirgen, Miraldo. La minorité opinant pour la reconnaissance de tous les emprunts, sauf fixation ultérieure des intérêts, se composait de MM. Gargollo, Aguirresolarte, Crespo de Tejada, marquis de Sempervelo.

Ces deux [illegible] fond en comble le plan de M. de Toréno. L'opinion de la majorité paraît trop empreinte de passion et trop peu motivée pour être admise par la chambre des procuradores. Indépendamment de ce qu'il y a de brutal à annuler une dette que la France appuie de son influence, dans un moment où, [illegible]

L'adoption pure et simple du plan de M. de Toréno, mettrait fin à toutes ces incertitudes qui ne profitent qu'aux spéculateurs bien avisés: les petits rentiers sont seuls victimes de ces alternatives de hausse et de baisse.

(*) Le rapport des discussions de cette chambre, d'après le *National*, démentait cette assertion. (*Note du Rédacteur.*)

PARIS, 11 sept.

CORTES ESPAGNOLES.

*Séance de la chambre des procérès du 30 août.*

Le président annonce qu'on va donner lecture de l'opinion de M. [illegible]

sont dans le pays, et de quatre mois, s'ils sont à l'étranger.

CHAMBRE DES PROCURADORES.

Dans la séance du 31 août, la chambre a continué la discussion sur le projet de loi concernant l'abolition du vœu de Saint-Jacques. La loi a été adoptée. Avant la fin de la séance, M. Sombas a annoncé que le ministère avait l'intention d'abolir aussi le vœu de Sainte-Anne, qui était onéreux pour l'agriculture.

*Séance du 1er septembre.*

Après la lecture du procès-verbal, le président annonce que l'ordre du jour appelle la discussion sur les pétitions concernant les droits politiques.

M. Trueba: J'appuie la pétition, et je pense qu'aucun sujet n'est plus digne de fixer l'attention de la chambre, puisqu'il s'agit d'assurer aux Espagnols la jouissance des droits sociaux; il est vrai que les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons sont critiques; mais il y a des raisons majeures pour que la pétition soit accueillie favorablement. On dira sans doute que, dans nos travaux parlementaires, nous devons marcher lentement. L'observation est juste, si on ne l'applique qu'aux réformes sociales, attendu qu'elles veulent être traitées avec prudence et maturité; mais il n'en est pas de même des principes. Un principe doit être établi et sanctionné sur-le-champ. Dira-t-on que l'Espagne n'est pas en état de jouir des droits politiques? Je répondrai que dans les pays les plus civilisés de l'Europe il n'y a de lumières et de l'instruction que dans les classes élevées et non parmi le peuple, qui, à quelques modifications près, est le même partout; mais je puis affirmer sans crainte d'être démenti que les cultivateurs espagnols ne sont pas comme ceux du Midi de la France; ils ont plus d'imagination et de talens naturels.

M. Bendicho: Les lois citées dans la pétition dont nous nous occupons en ce moment *existent certainement* dans nos codes; mais elles sont environnées d'une foule de lois absurdes et tyranniques. Je désirerais qu'on ajoutât à la pétition la proposition suivante: "Il ne pourra être dérogé à aucune loi en Espagne sans la coopération des cortès." Il s'agit de lois fondamentales; on établit une espèce de déclaration des droits de l'homme, et par conséquent, je crois l'addition nécessaire.

M. Santa-Fé: Il s'agit de savoir si les lois que demandent les pétitionnaires doivent être insérées dans le statut royal, comme lois fondamentales. Je ne le pense pas. Une loi fondamentale constitue l'existence de la société, elle doit poser des bases générales. Si l'on insérait dans le statut royal les lois renfermées dans la pétition, on irait au-delà du but.

M. le Marquis de Falces: Je crois qu'il serait imprudent de faire une déclaration des droits de l'homme, car dans l'état actuel de la nation, la chambre pourrait être forcée de voter d'un moment à l'autre des lois exceptionnelles.

M. Lopez: Je ne puis partager l'opinion de M. Santa-Fé. Je crois que les droits des peuples sont aussi respectables que ceux des gouvernemens; d'ailleurs, S. M. la reine, dans son discours d'ouverture de la session, a invité les chambres à perfectionner le statut royal. En parlant des lois exceptionnelles, M. le marquis de Falces a oublié qu'en Angleterre le gouvernement suspend quelque fois la liberté individuelle, dans l'intérêt de la chose publique.

Un ministre monte à la tribune, et passe en revue les discours qui ont été prononcés. Après avoir fait valoir divers argumens contre ces discours, le ministre demande le rejet des pétitions dans leur forme actuelle.

La chambre décide ensuite, à la majorité de 73 voix contre 36, qu'il y a lieu de voter sur les pétitions; et ensuite, les pétitions ont été admises à la majorité de 71 contre 48.

Le président lève la séance, et annonce que la discussion continuera le lendemain, à dix heures.

CHAMBRE DES PROCERES.

*Séance du 3 septembre,*

*Discussion sur la déchéance de don Carlos et de sa famille.*

Après l'adoption du procès-verbal, quelques nouveaux procerès prêtent serment. Il est aisé de voir que l'importance de la question qui s'agite a stimulé les retardataires. L'ordre du jour est la discussion de la question de la déchéance de don Carlos. Cette discussion ne peut être fort animée; on sait d'avance que l'opposition, par prudence, est réduite au silence, et qu'aucun membre ne prendra la parole en faveur du prince mal conseillé (*el mal aconsejado principe*). La première question mise aux voix est celle de l'adoption ou du rejet du projet dans son ensemble. La chambre adopte, à l'unanimité moins deux membres, qui se sont abstenus de voter: l'un d'eux est M. Sanmartin. La discussion des articles du projet commence.

M. Martinez de la Rosa, qui parle pendant plus d'une heure, s'attache à faire ressortir avec force les principales considérations politiques et les puissantes raisons qui ont déterminé le gouvernement à soumettre aux chambres ce projet de déchéance.

M. le duc de Rivas, secrétaire de la chambre, reconnaît la nécessité du projet qu'il appuie; mais selon lui, la mesure prise par le gouvernement est incomplète. Il aurait dû, dit le noble pair, présenter simultanément à la sanction législative *le projet de loi sur la succession.*

M. Toréno combat cette opinion; il pense qu'une telle confusion aurait été aussi fâcheuse qu'impolitique dans les circonstances actuelles; le moment n'est pas venu de s'occuper de la question de succession; ce ne sera que quand la reine et ses deux filles auront rendu le dernier soupir, ce sera seulement alors que la chambre pourra être appelée à décider à qui reviendrait de droit la couronne d'Espagne.

M. Garcia Hebredos, rapporteur, et M. Caro Manuel, prennent successivement la parole en faveur du projet. La séance, après que ces orateurs ont été entendus, est levée par le président, et la chambre se sépare sans ajournement fixe pour la continuation de la discussion.

PARIS, 12 Septembre.

—On nous communique une nouvelle importante issue des ambassades d'Angleterre et d'Espagne et confirmée par une lettre particulière. Il s'agit de la reconnaissance de l'emprunt des cortès par le gouvernement espagnol. La commission des finances des procuradores aurait enfin rédigé son rapport. Se fondant sur la convenance de reconnaître avant tout la dette constitutionnelle au paiement de laquelle l'honneur espagnol est engagé bien plus qu'à celui des emprunts royaux, elle admettrait intégralement les emprunts des cortès, sauf à examiner ensuite ce que les ressources du pays permettent de faire pour le reste de la dette étrangère.

Cette décision est toute en faveur de l'Angleterre, puisque tous les bons des cortès sont à Londres et les bons royaux à Paris. (*Le Tems.*)

—La diète helvétique a clos ses séances le 2 septembre. Le rapport relatif à la révision du pacte fédéral n'a pas même été pris en considération.

Sept cantons et demi ne voulaient entendre parler d'aucune révision, deux et demi désiraient une constituante fédérale, deux autres demandaient la représentation proportionnelle à la population, et les dix autres cantons se divisaient en partisans de la révision totale et partisans de la révision partielle.

—Il y a eu récemment dans l'île de Madère, une petite révolte miguéliste qui a eu très peu de succès. Un prêtre qui l'avait fomentée, a été conduit en prison et s'y est coupé la gorge de désespoir.

—Ce n'est point par l'ambassade de Prusse, dont la circonspection est connue, que le public a été initié dans le secret des représentations du cabinet de Berlin au sujet du retrait de l'*exequatur* de M. Bardavisch, consul à Bayonne, mais par les indiscrétions et les bavardages des apprentis diplomates qui ont envahi le ministère des affaires étrangères. Ces messieurs ont été bien aises d'ébruiter cette affaire, parceque, certains qu'on ne nous déclarerait pas la guerre pour un consul, ils trouvaient une occasion de se montrer hostiles à la sainte alliance sans aucun danger de compromettre la paix a tout prix. C'est par eux qu'on a su que le gouvernement prussien considérait toujours M. Bardevisch comme consul, malgré le retrait de l'*exequatur*. M. Thiers, qui prend de jour en jour plus d'empire dans le cabinet, a presque usurpé, dans cette circonstance les fonctions de M. de Rigny; c'est lui qui a prescrit la résolution de refuser net et *d'envoyer promener M. Werther et sa cour.* Louis Philippe l'a laissé faire, par le motif que la sainte alliance avait eu de plus belles occasions de faire la guerre et qu'elle ne tirerait pas l'épée pour un consul carliste.

—On nous écrit de Bayonne, le 7 septembre:

Des lettres de Madrid du 30, de deux personnes dignes de foi, disent que les articles additionnels au traité de la quadruple-alliance ont été discutés en conseil, et que deux ministres seulement ont manifesté le désir qu'une armée française occupât *au moins* les places fortes de la frontière, mais que la majorité du ministère s'y est formellement opposée. Ces détails sont positifs. La reine gouvernadora et la famille royale ont fait leur entrée au Prado, le 29, à Madrid, on croit que c'est la peur du choléra qui a fait prendre cette détermination à la chambre, mais ce n'est qu'un prétexte; le lieu où sa Majesté se trouvait était entouré de bandes de factieux qui, chaque soir, jetaient l'alarme au château.

Pendant que l'Espagne est sur un volcan, notre ministère est dans une apathie dont rien n'approche. La reine n'a pas connaissance de ce qui se passe dans le royaume: les carlistes conspirent, tout le monde le voit, et, cependant, leurs fautes restent impunies. La péninsule est dans un état de fermentation qui doit nécessairement amener de grandes commotions. Le favori Muñoz vient de recevoir un coup de feu à la cuisse. Il y a tant de versions à ce sujet que nous n'osons en rapporter aucune.

Rodil a donné l'ordre de fortifier divers points de la frontière: on travaille à force à Elisondo, qu'on avait négligé jusqu'aujourd'hui; des maçons ont été envoyés de Pampelune pour construire un fort, et deux pièces d'artillerie ont été placées provisoirement sur une tour de l'église. Le général a, d'ailleurs, laissé dans cette ville 1,000 hommes de garnison et 50 chevaux; à Urdach, il a aussi laissé 500 hommes et il fait fortifier ce point. Il paraît que les troupes de la reine n'ont pas, non plus que les carlistes, de grands approvisionnemens de vivres sur la frontière, car elles ont fait demander du pain, du vin et de l'eau-de-vie aux troupes françaises qui se trouvent de l'autre côté de la frontière, on [illegible]

Trois personnes ont été [illegible] d'Urdach, les troupes de la reine disent avoir fait une bonne prise. Les douaniers carlistes d'Elizon lo ayant été déplacés [illegible]

la poursuite de don Carlos; le fait est qu'on surveille le bataillon de garde, mais nous ne voyons aucun résultat, si ce n'est que le Pastor l'a forcé à se rendre à Villabona, d'où il va se jeter dans la Biscaye. Zumalacarregui traversait la vallée d'Ollo, près Pampelune, le 4 du courant, et se rendait dans les environs d'Estella. Rodil et le Pastor devaient se rendre le 7 à Irun, où probablement il sont arrivés.

Le monastère de Vera, près d'Irun, a été incendié par les christinos. Zumalacarregui, en passant dans les vallées qui avoisinent Pampelune, a commandé 1600 paires d'espargates (chaussure du pays) qu'il paiera, mais il faut qu'elles lui soient apportées au quartier-général pour le 16. On a répandu le bruit que Zumalacarregui avait reçu deux coups de feu dans le corps. Nous n'y croyons nullement, pas plus qu'à la mort de Lorenzo, rapportée par certains journaux carlistes.

—On écrit de Brunn (Moravie), 28 août:

"Il se trouve présentement ici et dans les environs, 60,000 hommes de troupes de toute arme, avec les premiers bataillons des landwehr. Quoique la concentration de forces si considérables sur un seul point n'ait pas, dit-on, d'autre but que les manœuvres d'automne, cependant plusieurs croient qu'on a aussi en considération l'état des relations extérieures. Déjà depuis plusieurs mois on a parlé d'une *nouvelle entrevue entre les trois grands monarques alliés* dans le courant de cette année. On avait proposé Kœnigsberg en Prusse où l'empereur de Russie devait se rencontrer avec son beau père le roi de Prusse, dans le mois de septembre; mais le voyage a été jugé trop long et trop pénible pour l'âge avancé de notre empereur; et l'on dit qu'on a choisi un autre rendez-vous plus voisin de la capitale de l'empire d'Autriche. On assure que Brunn est le lieu choisi. L'empereur Nicolas se rendra d'abord à Berlin pour visiter la famille royale, et en revenant il viendra à Brunn. En même temps arrivera le roi de Prusse; du moins l'invitation lui a été adressée de Vienne à Berlin: les monarques assisteront aux manœuvres. On ne doute pas que le prince de Metternich ne se rende aussi à Brunn.

"On donne pour motif à cette entrevue des souverains le besoin de resserrer les liens de leur amitié, et de s'entendre sur les événemens que pourrait amener la quadruple alliance." (*Mercure de Souabe.*)

—On lit dans la *Gazette*:

"La réponse du cabinet des Tuileries à la note du ministre de Prusse, pour demander la réintégration de M. Bardewisch, consul à Bayonne, ne s'est pas fait long-temps attendre.

"M. de Rigny a motivé son refus de réintégration sur le droit du gouvernement d'accorder ou de refuser l'*exequatur*, et s'a persisté à soutenir que M. Bardewisch s'est montré hostile au gouvernement français et à sa politique en agissant contre un gouvernement allié.

"Cette affaire agite vivement le monde diplomatique."

Les succès d'Ibrahim en Orient ne laissent plus de doute aujourd'hui, et démentent pleinement les prédictions intéressées que la chancellerie russe soufle depuis long-tems aux gazettes allemandes. Le gouvernement a publié, il y a quelques jours, et quasi-officiellement, quelques détails à ce sujet; nous en recevons d'autres aujourd'hui; c'est une nouvelle *lettre de Méhémet-Ali*, et un *bulletin* du combat de Naplouse, transmis à son père par Ibrahim lui-même.

"Son excellence le pacha généralissime, notre fils, étant parti de Jaffa avec de la cavalerie et de l'infanterie, mercredi 4 rebiul-errel (9 juillet), marcha avec l'assistance de Dieu contre les rebelles de la montagne de Naplouse. Nous avons reçu aujourd'hui une dépêche de sa part, nous annonçant qu'il a battu les rebelles dans deux endroits, et qu'il les a dispersés; que quelques-uns de leurs cheiks ont demandé grâce, et qu'ainsi l'affaire de Naplouse est terminée. Nous vous envoyons ci-joint une copie de cette dépêche; lorsque vous en aurez pris connaissance, vous communiquerez les bonnes nouvelles qu'elle contient à tous les mutsellims du département d'Alep.

Nous attendons une seconde dépêche de notre fils, que nous espérons revoir dans deux ou trois jours, et nous nous embarquerons alors sur notre flotte pour retourner à Alexandrie.

*Rapport d'Ibrahim-Pacha à son père, du 14 juillet* 1834.

"Le 4, jour de mon départ d'auprès de V. A., je suis arrivé au village de Zina. La veille, ayant rencontré les paysans, je marchai contre eux; ils perdirent 80 à 90 hommes et s'enfuirent. Le lendemain, les paysans se rassemblèrent au village de Deir devant celui de Zina; j'appelai auprès de moi Sélim Pacha et les généraux de brigade— Attaqués par le 20e régiment, les paysans furent culbutés, et je me décidai à aller coucher à Zina. Ahmed-Bey, deuxième général de brigade de la garde, marcha droit sur le centre du village avec trois bataillons. Sélim-Pacha prit avec lui le 4e régiment d'infanterie et le 9e de cavalerie pour attaquer par la droite. Jacoub-Bey se porta sur la gauche avec trois bataillons. Le chemin étant mauvais, les canons furent laissés à Deir.

"Le 1er bataillon de Jacoub-Bey resta pour les garder. La cavalerie ne pouvant avancer par d'aussi mauvaises routes, quatre escadrons furent laissés dans la plaine. Le chemin était si mauvais que moi-même je marchai à pied. Nous tirâmes quelques coups de canon avant de gravir la montagne et nous marchâmes droit sur les rebelles. Ils perdirent plus de 300 hommes; quinze furent pris en vie, le reste s'enfuit, nous n'avons eu que onze hommes blessés et un tué.

"Les puits *étant très rares*, l'abreuvage de tant de personnes et de tant de chevaux a éprouvé beaucoup de peine.

"Zina est sur le chemin du village d'Abdulla d'Ienar; s'il plaît à Dieu, nous y arriverons demain. D'après les dépêches de Cheick Mahmood, Ahmed-Bey doit nous trouver au village d'Ienar. Finalement nous arriverons à Naplouse après demain. Quelques rebelles sont venus faire leur soumission. Les habitans du village de Deir sont restés spectateurs du combat d'aujourd'hui. Cheik-Coissim-Elahmed a été blessé à la tête; c'est ce que j'ai appris par des prisonniers. Deux ou trois cheiks ont péri *aujourd'hui; j'ignore leurs noms*, mais l'affaire est terminée."

## COMMERCIAL.

*Extrait d'une lettre du Havre, datée du 14 Septembre 1834.*

"Notre marché au coton est depuis une quinzaine bien calme; aussi, pouvons-nous citer une baisse de 3 à 4 centimes sur les sortes ordinaires à courantes, qui ne peuvent plus se coter qu'à de 100 à 100 fr. Les belles qualités sont mieux soutenues, cependant on retrouverait avec peine les *anciens prix: Approvisionnement*, 30,000 balles, qu'on considère comme suffisant jusqu'à l'arrivée des nouveaux cotons.

*Décédée* hier matin, 29 du courant, Mlle. JULIETTE FRANCOISE GUILLOT. Les amis et connaissances de sa famille sont invités à assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 4 heures de l'après-midi. Son corps est exposé chez son père, rue Dauphine, entre St. Pierre et Toulouse.

NECROLOGE.—(*Communiqué.*)

Encore *une tombe qui s'ouvre pour une jeune fille! Une* âme de plus au séjour des bienheureux! Oui, c'est une douleur légitime celle qu'elle laisse après elle; vous lui devez des larmes vous que son affection de fille et de sœur entourait de soins constants, nous lui devons des regrets nous qui connûmes ses vertus, sa bonté angélique, sa douce gaîté de jeune fille. Pleurons sur nous, elle nous est ravie, mais ne pleurons point sur elle; Dieu l'a appelée à lui, c'est la récompense du juste.

La mort aussi a ses mystères, non point tristes et hideux comme ceux de la vie, mystères riants et heureux qui font les délices du sage, qui consolent des maux d'ici bas et initient celui qui souffre encore aux félicités d'une autre vie.

## LISTE MARITIME.

### PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

ARRIVES.

Brick Carabasset, Lewis, Boston, Hatrod & Quarles
Goel Caroline, Millet, Havane, Garcia, Buyo & co
Sloop Ohio, Regan, Mobile, capit

ARRIVES.

Bateau de remorque Feliciana, des passes, avec le navires Marengo et Belvidere. Il n'y avait rien en vue en dehors de la barre.

Navire Marengo, Wood, du Havre (parti le 14 sept.) à Perret & Gally; chargement à V Vignaud, F Verrier, M Bourgeois, A Quertier & Boutin, N Peychau, L G Sassinot, M Brigot, L Bernard, C Redon, J C Gardette, Mr. Mace, Chigé, J Gaulbiac, D François, Brand, Binoche frères, J Duplessis, J Prats; J Fortunati, Mde. Charbonnet, Lecarpentier, Kohn & Bordier, Piaguet & co; V Reumage, L Gomalis, F Grandchamp, Deloche, Hyde & Goodrich, J Chalaron, F de Armas, J M Rouzan, Herman & son, A Michel, Valcour & Durel, A C Heath, Deschamps, J A Merle, Massy & Garidel, G Ducatel, J Durel, G Musson, E Johns & co; Dubalen, S Duchand; J Communy, Hermann & co; Montezuma, Grange.

*Passagers*—Mme. et Mlle. Lecarpentier, Mme. F Fryer, Mme. E Penchot, Mme. P Maison Rouge, Mmes. F. Beauvalet, R Emery, S Canallier, E Bourgeois, R Bourgeois, A Bourgeois; Messrs. A Bourgeois, F Verrier, A Vigneaud, N Peychaud, J Durel, Dubalen, F Dufour, N Cassanot, Brigot, J C Gardette, Binoche, J Delouvre, P Mossy, D S Buenet, J Niquet, V François, E Lemoine.

Navire Belvidere, Knight, de Portland.
Brick Rising States, Cary, de Boston.

MEMORANDA.

Le navire Salem, pour ce port, devait partir du Havre le 20 septembre; le Cécile, à Nantes le 25 do.

Arrivé d'ici à Bordeaux, le 7 sept. navire Zilla.

Au Havre pour ce port, navire Ruthelia, Chase, devait partir le 1er. octobre; navire Robert Pulsford, Prince, le même jour, navire Majestic, Maxwell, dans le mois de septembre.

LES soussignés ont reçu par la barque Romona et le navire Bolivar, venant du Havre,
*Un Grand Assortiment de Marchandises de Mode,*
consistant en DRAPS, CASIMIR, ETOFFES A GILETS de toutes qualités, HABILLEMENTS FAITS de tous genres, CHAPEAUX, GANTS, CRAVATES, &c. &c. &c. de première qualité. Aussi, drapé de [illegible]
[illegible] oct—1m BARBARIN & HILL.

PERDU—Il a été perdu vendredi [illegible] dans le quartier de la Bourse, un BOUTON monté avec [illegible]

AVIS.
A vendre ou à fréter, le Steam-Boat neuf le DELTA, capt. Sheridan, maintenant dans le fleuve, du port d'environ 100 tonneaux s'adresser à bord au capitaine; ou à Mrs B. Marigny et J. Davis. Ils préviennent les constructeurs de Steam-Boat qu'ils désirent faire construire à Mandeville un Steam-Boat dont les bois devront être de qualité supérieure. 29 oct.

A FRETER—Pour la Mobile ou Pensacola—La goëlette SHELLCASTLE, maintenant amarrée au Basin.
30 oct—1 R. GILES, capitaine.

POUR TAMPICO.
La goelette fine voilière DORCHESTER, capitaine Salvi, partira pour le dit port dans quelques jours. Pour fret ou passage, s'adresser à
30 oct M S CUCULLU, LAPEYRE & Co

POUR LE HAVRE.
Le navire de première classe NORTH AMERICA, doublé et chevillé en cuivre, capit. Caleb Heath, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à A. ST. GEORGES,
28 oct rue St. Louis, No. 73

POUR APALACHICOLA.
Le brick DURANGO, capitaine S. Shannon, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant des beaux emménagemens pour les passagers, s'adresser à bord, entre les rues Conti et Bienville, ou à E. W. GREGORY,
28 oct 66, rue de Chartres

*Pour la Havane ou pour Matanzas.*
Le brick fin voilier PETRONILO, capitaine Ruiz, ayant une partie de son chargement partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à
27 oct GARCIA, BUYO & Co.

POUR ST. YAGO DE CUBA.
Le mestico espagnol SANTIAGO, capitaine Iseru, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret du reste ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
24 oct J PRATS & FILS.

POUR ST. YAGO DE CUBA.
Le brick fin voilier et doublé en cuivre ST. ROMANO, capitaine Salva, du port de 95 tonneaux, ayant la moitié de son chargement engagé, partira le 31 du courant. Pour le reste du frêt et passage, s'adresser à GARCIA, BUYO & CO,
23 oct rue Ste. Anne, No. 34.

POUR LA MOBILE.
La goelette FANCY, capitaine W. Andrews, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le poteau No. 14, ou à E W GREGORY,
23 oct 60, rue de Chartres.

*Pour la Mobile & Apalachicola.*
La belle goelette EMBLEM, capitaine Baker. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, au bout du Rail Road, ou à E W GREGORY,
23 oct 60, rue de Chartres.

POUR LE HAVRE.
Le navire GRAND TURK, (A No. 1) capitaine Shaw, ayant presque la majeure partie de son chargement engagée. Il peut prendre un fret de quelques centaines de balles de coton. S'adresser au capitaine à bord, ou à 23 oct J. MAGER.

POUR LE HAVRE.
Le navire de première classe ALBREE, doublé et chevillé en cuivre, capitaine E. Bangs, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
16 oct A QUERTIER & BOUTIN.

NOUVELLE METHODE CURATIVE DES DARTRES, CHANCRES, ULCERES, ECROUELLES, CANCERS
*Et de toutes les plaies soit anciennes, soit récentes, ou déclarées incurables.*
Il n'est exigé de rétribution que des malades guéris.
CONSULTATION ET PANSEMENT:
Tous les jours de 10 heures à 1 heure après-midi, et de 4 h. à 6 h. du soir.
*CHEZ MONSIEUR A CREBASSOL*
Rue St. Philippe, No. 113, entre Bourbon et Dauphine.
17 octobre—

LES soussignés offrent à vendre: 4 boites Bonnets de paille; 300 paniers Huile d'Olive; 20 paniers de Vin en bouteilles; 4 barils de Pierres à fusil; 1500 boites de Vitres, grandeurs assorties.
30 oct. A. QUERTIER & BOUTIN.

6 BALLES Tapis anglais et 3 balles de Tapis coton, 1 balle devants de cheminée, à vendre à très bas prix par A G COCHRAN,
30 oct rue de Chartres, No. 43

800 BOITES Sardines à l'Huile, débarquant du navire Marengo, et à vendre par G L SASSINOT,
30 oct rue St. Louis, No. 90

ON a besoin de deux conducteurs de dray, auxquels on pourra donner de bons appointemens. S'adresser de suite à W E & K MURPHY,
30 oct No. 132, au Bassin

TRAITES sur New York et Paris, à vendre par
30 oct A. QUERTIER & BOUTIN.

DEMANDE—Un jeune homme français, désirerait trouver une place comme commis, dans cette ville; il donnera des recommandations suffisantes pour satisfaire celui qui voudra bien lui donner sa confiance. S'adresser au directeur de l'Abeille. 30 oct—3

M. GREGOIRE LEONARDI, docteur en médecine, récemment arrivé en cette ville, a l'honneur d'offrir ses services au public. Le Dr. Léonardi a exercé en Italie et en France, il est élève des hôpitaux de Rome, de Bologne et de Paris; dans cette dernière ville il s'est occupé, pendant trois ans, de l'étude pratique, des maladies chirurgicales, et plus particulièrement de celles des yeux, de l'uterus et de l'urètre.
30 oct—2 rue Bourbon, No. 167.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des preuves—Vente par le Régistre des Testamens jeudi 4 décembre, 1834, à midi j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Bryan Conlin, l'esclave suivant savoir:—Aimée, négresse âgée d'environ 35 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.
Conditions de la vente: 6 mois de crédit en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour.
30 oct W F C DUPLESSIS, rég.

EN vertu d'un décret de la cour du premier district judiciaire de l'état de la Louisiane, je vendrai à l'encan, lundi le *premier décembre prochain*, à midi, devant la porte de la salle d'audience de la cour des preuves de la paroisse de Jefferson, les
ESCLAVES
suivans, formant la matière d'un procès pendant en la dite cour de district entre Joseph Dusuau, exécuteur testamentaire de Balthazar Dusuau, et Pierre Robin Delogny, savoir Cheneau, négrillon âgé d'environ douze ans, et Azenoon, mulâtre américain, âgé d'environ dix-sept ans.
Conditions—Payable en deux paiemens égaux à un et deux ans de terme, les acquéreurs fournissant leurs billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale sur les esclaves vendus. F. DUGUE, juge.
Paroisse de Jefferson, 30 oct 1834.

PAROISSE D'ORLEANS.
COUR DES PREUVES—Vente par le Régistre des Testamens—Mercredi, 3 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Bernard Ventura Martin, les esclaves et la propriété ci-après décrite, savoir:
ESCLAVES.
1o. LEDA, négresse âgée d'environ 30 ans, cuisinière, repasseuse et blanchisseuse.
2o. Lucille, négresse âgée d'environ 22 ans, domestique de maison, bon sujet.
PROPRIETE FONCIERE.
Un Terrain situé au faubourg Ste. Marie, dans la rue Poydras, entre les rues du Camp et St. Charles, ayant 40 pieds de face à la rue Poydras, sur 87 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses qui sont dessus.
Conditions de la vente: Les esclaves un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, et le terrain à 6, 12 et 24 mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, régister.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs.
30 oct

Succession de Hugh Carr.
PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué.
Par ordre de la cour.
30 oct W F C DUPLESSIS, rég

LA Banque de l'Union de la Louisiane tire des traites sur Londres et sur Paris.
29 oct. J B PERRAULT, caissier

S[illegible]—350 [illegible] à bord du brick [illegible] à vendre par [illegible] JULES LE BLANC [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. J. DOMINGON.
SAMEDI prochain, 1er. novembre, à 11 heures précises du matin, il sera vendu à son magasin d'encan, rue St. Louis, 4 balles couvertures françaises de 3 points, importées et avariées à bord du brick August, capitaine Canebe, de Marseille, par ordre, et sous l'inspection des gardiens du port, et pour compte de qui il appartiendra. 30 oct

PAR T. MOSSY & GARRIDEL.
IL sera vendu vendredi, 31 du courant, à 10 heures du matin, à leur magasin d'encan, rue Toulouse, un assortiment de marchandises sèches, anglaises, consistant en flannelles blanches et en couleurs; couvertures à points; drap à lits; do. Mackinaw, calmoucks, [illegible], mérinos, étamines, indiennes de goût et pour deuil, mouchoirs Madras, coton en bobines d'Alexandre, bas de coton &c.
Conditions, à la vente. 30 oct

PAR TRICOU & CANONGE.
IL sera vendu samedi, 1er. novembre, à la Bourse de Hewlett à midi,
L'esclave Cecile, créole, âgée d'environ 17 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et couturière, bon sujet, et pleinement garantie.
Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction et hypothèque.
L'acte de vente sera passé pardevant C. Pollock, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 30 oct

PAR HEWLETT & BRIGHT.
AUJOURD'HUI, 30 du courant, à 4 heures de l'après-midi, sous l'inspection des gardiens du port, et pour compte de qui il appartiendra, il sera vendu, 40 balles de coton environ, en mauvais ordre, débarquées du bateau à vapeur Warren, et déposées sur la Levée, où elles seront vendues au comptant. 30 oct

PAR TRICOU & CANONGE.
VENDREDI, 31 du courant, il sera vendu à leur magasin d'encan, à 10 heures, 54 habits noirs, supérieurs; 22 do courts, bruns, verts et couleurs mélangées; 19 habits bleus; 30 levites bleues, brunes et couleurs mélangées. 29 oct

PAR HEWLETT & BRIGHT.
IL sera vendu mercredi, 5 novembre, à 10 heures du matin, au No. 136, rue St. Charles, une quantité de meubles et ustensiles de cuisine, consistant en armoir, tables, bois de lits, et généralement toute espèce d'objets de ménage. Conditions: au-dessous de $100 comptant, au-dessus, à 4 mois, en billets à satisfaction. 30 oct

PAR HEWLETT & BRIGHT.
IL sera vendu lundi, 10 novembre, à midi, à la Bourse,
Un Lot de Terre, ayant environ trois arpents et demi de face au Bayou Barataria, ou rivière Ouchà, sur 40 de profondeur; borné par l'habitation Droit et celle de Louis Domé. Il y a sur ce lot une maison de 4 chambres, une gallerie. La cour est entourée et il s'y trouve beaucoup d'arbres fruitiers.
Conditions: Moitié comptant, et le reste à 6 mois, en billet endossé à satisfaction et hypothèque. L'acte de vente, en l'étude de H. Pedesclaux, aux frais des acquéreurs. 30 oct

PAR J B BLACHE.
IL sera vendu aujourd'hui, 30 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,
Une négresse nommée Celeste, âgée d'environ 28 bonne cuisinière, un peu blanchisseuse, bon sujet, avec ses deux enfants, Marianne, négritte de 5 ans, et Frédérick, mulâtre âgé d'environ 3 à 4 ans.
Nelly, mulâtresse, âgée d'environ 14 ans, bonne gardienne d'enfants, domestique de maison, bon sujet. Ces esclaves sont garanties des vices et maladies prévus par loi.
Les actes de vente seront passés pardevant Mr. Octave de Armas, not. pub., aux frais des acquéreurs.
Conditions: 4 mois de crédit. 30 oct

PAR FERNANDEZ & WHITING.
SAMEDI, 1er novembre, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à midi,
Un Lot de Terre situé rue d'Amour, entre les rues Bagatelle et de l'Union, et mesurant 25 pieds 6 pouces de face, sur 120 pieds de profondeur, mesure française, avec toutes les bâtisses dessus, vendu pour effectuer une division entre les héritiers de feue Thérèse de Capdeville.
Conditions: Moitié comptant, et le reste à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente sera passé en l'étude de Wm Y Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 29 oct

PAR J B BLACHE.
IL sera vendu, à la Bourse, vendredi 31 octobre, à midi précis,
La négresse Clara, âgée de 50 ans, un peu cuisinière et propre à tout, laquelle est vendue à la folle enchère de M. Louis Séré, qui n'a pas rempli les conditions de la vente faite le 23 septembre dernier, des esclaves provenant de la succession de Mde. Veuve Fleitas.
Conditions: 6 et 12 mois du 23 septembre dernier, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 22 oct—9

PAR P A GUILLOTTE.
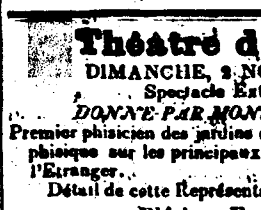
Le Jeudi, 30 Octobre, à 4 heures précises de l'après-midi, il sera vendu au chemin [illegible] à la maison à Barrière [illegible] près du dernier [illegible] une quinzaine de Vaches grasses, bonnes laitières, avec et sans veaux. 27 oct

## Théâtre d'Orléans.

DIMANCHE, 2 NOVEMBRE 1834.
Spectacle Extraordinaire.
*DONNE PAR MONSIEUR LEROUX,*
Premier phisicien des jardins de Tyvoli, ayant exécuté la phisique sur les principaux Théâtres de France et de l'Etranger.

Détail de cette Représentation—Première Partie.

*Phisique Expérimentale.*

1o. Développement sur l'électricité.
2o. Les lampes phylosophiques du gaz clarifié.
3o. La maison renversée par la foudre.
4o. Le passage des éclairs.
5o. L'homme étincelant.
6o. La [illegible] incompréhensible.

Deuxième partie.—*Composée de Prestiges.*

1o. La récréation des boulets.
2o. Le jardinier galant ou la distribution des fleurs.
3o. Les oranges enchantées.
4o. L'horloger en colère.
5o. Le sorcier.
6o. L'automate savant.
7o. La boite infernale.
8o. Le canari fidèle.
9o. L'œuf et les haricots.
10o. Le boulanger de village.

Troisième partie.

La scène extraordinaire de la décapitation, expérience dans laquelle M. Leroux tranchera la tête à l'un des spectateurs, et l'exposera à la curiosité publique. L'[illegible] passé il lui rendra l'existence et sa force primitive.

*Le spectacle sera terminé par les illusions de*

LA FANTASMAGORIE.

Représentant Napoléon, Lafayette, et le Deuil de la France, le Tombeau, et quantité de Tableaux nouveaux. M. Leroux espère mériter par son zèle, et le soin qu'il apportera à ce spectacle la bienveillance du public.

Le spectacle commencera à 7 heures précises.

Peinture & Vitrerie.
A. MONDELLI,
PEINTRE, DECORATEUR, D'ENSEIGNES &c.
*Rue de Chartres, No. 183.*
INFORME respectueusement ses amis et le public qu'il continue d'entreprendre tout ouvrages de peinture et vitrerie, collage de tentures &c., fait les enseignes dans le plus beau genre; simples et à sujets.
Imitation de toute espèce de marbres et boiseries, le décor dans toute son étendue; théâtres, salons, vestibules, entrées &c., en peinture à l'huile et aussi à la détrempe.
Constamment à son magasin on trouvera, peintures, huile, essence &c. Aussi, un assortiment complet de vitres à vitres et à tableaux, tant en gros qu'en détail, à des prix modérés.
N. B. Il espère qu'une longue expérience et le zèle qu'il mettra pour servir ses amis et le public en général et à prix les plus modérés lui feront mériter la continuation de mêmes faveurs. 24 oct

A LOUER.
LE second Etage d'une Maison situé rue de Chartres, No 67. On peut entrer en possession de suite. S'adresser à DURAND & [illegible]ZURAU,
29 oct Rue de Chartres, No 67.

TRAITES sur New-York, à vendre par
WM G. HEWES,
29 oct 66, rue du Camp.

DES propositions pour fournir 450 milliers de briques seront reçues à la Banque de l'Union de la Louisiane, jusqu'au mardi 4 novembre prochain.
29 oct J. B. PERRAULT, caissier.

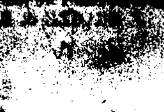
REÇU par les navires Yazoo, [illegible] et à vendre par les Soussignés
Bottines en veau, cousues pour dames, Idem en gomme élastique, [illegible] pour dames, Souliers idem idem et pour [illegible]
Bottes en maroquin et en veau, [illegible]
Bottes pour jeunes gens et enfants, [illegible]
Brodequins pour idem, en veau, [illegible]
Aussi, un assortiment général de [illegible] particuliers et [illegible] de toutes descriptions.
Wm. HOLMES & Co.
[illegible] oct [illegible] à l'enseigne des Deux Bottes [illegible]